

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 13 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 du mois de juin à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 03 juin 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean-Laurent PEREZ, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean-Philippe DELARUE

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Laurent PEREZ est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2025** est approuvé à l'unanimité.

**TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE ET D'ELAGAGE SUR CORDES DERRIERE LE  
BATIMENT DU CENTRE DE SECOURS – DEVIS (67-2025)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°48-2025 du 7 avril 2025, le conseil municipal avait validé le devis de l'entreprise FTS pour élaguer la falaise derrière le centre de secours. Ces travaux ont été réalisés, cependant il reste à faire le côté route du col d'Aspin avec l'aide d'un cordiste.

Pour ce faire, l'entreprise FTS propose un nouveau devis d'un montant de 2 690€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le devis de l'entreprise FTS pour le montant de 2 690€ HT et d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau